

Certains d'entre eux blâmeront la société qui ne leur offre ni idéaux, ni missions qui les satisfassent. D'autres se rendent compte de leur vacuité caractérielle et de leurs défauts et s'adonnent aux stupéfiants pour y remédier. Je le répète, certains pensent que l'utilisation des stupéfiants les aide à communiquer. Des personnes qui n'utilisent pas de stupéfiants ont observé des groupes de narcomanes. Tout ce qui semble se passer est que les narcomanes décrivent aux autres les sentiments qu'ils éprouvent, mais en définitive, ils constatent que leur sentiment de solitude et leurs troubles émotifs n'ont pas disparu. Ils continuent toutefois à se droguer, parce qu'ils tirent un certain plaisir de l'illusion temporaire que cela leur procure.

J'ai vécu à Vancouver pendant un an. J'y ai été en rapports assez étroits avec des narcomanes de divers types et j'ai pu constater moi-même les ravages et l'anéantissement de la personnalité causés par l'usage des drogues. C'est un fait reconnu qu'une forte proportion des habitués de l'héroïne ont d'abord fait usage de la marijuana, pour ensuite passer à l'usage de narcotiques majeurs qui engendrent l'effet souhaité. Certains ont des idées bizarres au sujet de ce genre d'assuétude polyvalente. Nombre de drogués ou de vendeurs prétendent que la marijuana est moins nocive que le tabac ou l'alcool. Peut-on savoir combien de personnes sont progressivement passées de l'usage du tabac ou de l'alcool à celui de l'héroïne? Je ne crois pas qu'ils soient nombreux. Puisque, paraît-il, entre 30 et 50 p. 100 des jeunes Canadiens fument la marijuana, nous devrions en légaliser l'usage et la vente demandent certains. D'autres disent que les peines sont trop rigoureuses et qu'il faut cette légalisation pour réduire le nombre d'incarcérations. Pour moi c'est se montrer plus zélé que prudent.

J'aimerais étayer cet argument par une nouvelle référence au rapport de la John Howard Society qui indique les peines réelles imposées au Canada aux usagers de la drogue, la marijuana en particulier. La marijuana est considérée comme un narcotique et quiconque en possède commet un délit. C'est un acte criminel qui entraîne un emprisonnement de 7 ans. Le fait est que le trafic des narcotiques ou la possession de narcotiques dans le but d'en vendre constitue une infraction qui expose la personne coupable à l'emprisonnement à perpétuité. Son importation constitue pareillement un acte criminel; la sentence minimale est de 7 ans, et la sentence maximale, l'emprisonnement à vie.

Je vais vous lire les statistiques sur les peines réellement imposées par les tribunaux

canadiens. En 1967, on a imposé les peines suivantes à 453 personnes trouvées en possession de drogue: 242 sursis, 33 sursis avec surveillance, 67 ont eu moins de six mois de prison, 61 moins d'un an, trois seulement entre trois et quatre ans, et 47 dont la peine n'est pas indiquée. On n'a donc pas raison de dire que bien des jeunes écopent de longs séjours derrière les barreaux. Seulement 3 sur 453 ont de fait purgé une peine de trois ou quatre ans.

Néanmoins, j'admets volontiers que certaines de ces peines sont peut-être trop sévères. Il s'agit là d'un domaine où il conviendrait que nous mettions cette législation rigoureuse mieux en harmonie avec la gravité apparente de ces crimes. J'inclinerais à penser que des dispositions législatives moins dures pourraient être adoptées, même si la législation sévère actuelle n'est pas appliquée. Permettez-moi de m'en prendre à ceux qui encouragent le trafic de la drogue en faisant valoir que celle-ci n'est pas dangereuse. Ils ne savent pas réellement de quoi ils parlent, parce que nulle part des recherches suffisantes ont été entreprises pour administrer la preuve qu'à long terme la drogue est inoffensive. En terminant, je voudrais lancer un appel. Je voudrais associer un nouveau mot d'ordre à la notion de société juste. Aux jeunes Canadiens, je dis: «Abstenez-vous d'avoir recours à la drogue!»

M. Phillip G. Givens (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux m'associer à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait de l'excellent travail. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon grand ami le député d'York-Est (M. Otto) et mon ami le député de Timiskaming (M. Peters) exposer leurs vues sur la valeur douteuse des discours dans cette enceinte. Je suis de leur avis, mais, à moi aussi, il plairait de voir mes paroles consignées au compte rendu. A l'instar de mes collègues, je vais succomber à cette tentation.

Les paroles que je vais prononcer portent sur un sujet dont il n'est pas fait mention dans le discours du trône, mais qui y aurait été évoqué si j'avais participé à la rédaction de ce discours.

• (9.20 p.m.)

Notre société évolue à un rythme accéléré à cause des dimensions de plus en plus réduites du globe, de l'explosion du savoir—un monde aux réalisations techniques extraordinaires, en proie à des problèmes sociaux, politiques et humains troublants. Bref, un monde paradoxal. La ville est au centre de ce paradoxe. Elle est le symbole du succès économique et